

Plan de services intégrés pour les personnes âgées

LES MINISTRES YVES BOLDUC ET MARGUERITE BLAIS ANNONCENT DES BUDGETS SUPPLÉMENTAIRES DE 6,4 MILLIONS DE DOLLARS DANS LA RÉGION DE LANAUDIÈRE

Joliette, le 20 décembre 2011 – Le ministre de la Santé et des Services sociaux, le docteur Yves Bolduc, et la ministre responsable des Aînés, madame Marguerite Blais, ont annoncé aujourd'hui que la région de Lanaudière pourra compter sur des budgets supplémentaires de 6,4 millions de dollars, sur une base annuelle, dans le cadre du plan de services intégrés pour les personnes âgées.

« En mars dernier, notre gouvernement a confirmé une mise de fonds de 150 millions de dollars pour l'année en cours, et de 200 \$ millions pour les années subséquentes, afin de consolider et de diversifier les services offerts aux aînés. L'annonce d'aujourd'hui nous permettra donc de travailler sur plusieurs composantes des services de santé et des services sociaux et mettre en place les ressources nécessaires pour bien répondre à leurs besoins, le plus près possible de leur milieu de vie. Un tel effort s'impose pour faire face, de façon efficace et en toute humanité, au défi démographique que nous connaissons actuellement », a expliqué le docteur Bolduc.

Dans la région de Lanaudière, une somme de 1,2 millions de dollars est prévue, sur une base annuelle, pour le développement du soutien à domicile. Il sera ainsi possible d'offrir 12 095 heures supplémentaires de services. De plus, 5,2 millions de dollars par année sont alloués pour l'implantation de ressources intermédiaires pouvant accueillir des personnes âgées en perte d'autonomie, ainsi que pour la création de places de récupération fonctionnelle, afin de fournir des services aux aînés quittant l'hôpital.

Pour sa part, madame Marguerite Blais a déclaré que : « Ces investissements importants assureront une meilleure accessibilité aux soins et aux services pour les aînés de la région de Lanaudière. L'annonce d'aujourd'hui est un pas de plus vers la future politique Vieillir chez soi et démontre que le gouvernement est plus que jamais à l'écoute de ses citoyens aînés. Grâce à ces services de proximité les personnes âgées pourront demeurer dans leur milieu de vie, qu'elles soient en bonne santé ou en perte d'autonomie. De cette façon, nous concrétisons la vision d'une société pour tous les âges ».

La ministre responsable de la région, madame Michelle Courchesne, s'est réjouie de cet important soutien financier aux personnes âgées et aux équipes qui leur fournissent des services. « Il est certain que ces nouvelles enveloppes budgétaires, qui sont récurrentes, permettront d'atténuer la pression sur l'ensemble du système de santé, et en particulier sur les urgences de la région », a-t-elle déclaré.

Dans l'ensemble des régions couvertes, le plan de services intégrés pour les personnes âgées permettra de créer 200 places de convalescence, 2 500 places en ressources intermédiaires et plus de 800 places en centre d'hébergement et de soins de longue durée. En outre, près de 15 000 personnes supplémentaires recevront des services de soutien à domicile.

« Ce plan fournit une contribution majeure à la santé et au mieux-être des aînés. De même, les modifications législatives que nous venons de faire adopter sur le resserrement du processus de certification des résidences privées pour aînés, ainsi que le règlement qui en découlera, permettront d'améliorer la qualité et la sécurité des services fournis dans ces milieux de vie. Tout cela confirme la priorité que notre gouvernement accorde à la condition des aînés », a commenté madame Dominique Vien, ministre déléguée aux Services sociaux.

- 30 -

Source : Direction des communications
Ministère de la Santé et des Services sociaux

Pour renseignements : Natacha Joncas Boudreau
Attachée de presse du ministre
de la Santé et des Services sociaux
418 266-7171

Florent Tanlet
Attaché de presse de la ministre déléguée
aux Services sociaux
418 266-7181

Marie-Ève Morneau
Attachée de presse de la ministre responsable des Aînés
418 646-7757